

OUVERTURE LUNDI 1^{er} JUIN ENFIN !!!!!!!

Au point de presse de 15h30, la Ministre du Tourisme et Député de Berthier Mme Caroline Proulx a annoncé l'ouverture de TOUS les campings du Québec aux saisonniers et aux voyageurs à compter de LUNDI le 1^{er} JUIN. ENFIN! Notre été va pouvoir commencer! NOUS SOMMES TRÈS HEUREUX DE VOUS RECEVOIR DE NOUVEAU!

Mais attention, l'ouverture est LUNDI, donc ce n'est pas samedi ou dimanche alors SVP, ne nous demandez pas de venir au camping avant lundi, nous ne pouvons pas vous autoriser. La consigne suivante nous a été émise par la Santé Publique :

D'ICI AU 1ER JUIN, AUCUN CLIENT N'EST AUTORISÉ À ACCÉDER AUX ÉTABLISSEMENTS DE CAMPING, À L'EXCEPTION DES SNOWBIRDS N'AYANT PAS D'AUTRE OPTION EN SOL QUÉBÉCOIS, QUI PEUVENT DEMEURER SUR PLACE.

À défaut de se conformer, l'ouverture pourrait se voir repoussée.

Nous savons que vous avez hâte, nous vous comprenons, mais il ne faut pas venir au camping sous aucun prétexte avant lundi. Pour ceux qui se posent la question, les services d'électricité et d'eau sont déjà en fonction et dès lundi matin 9h, les barrières seront rouvertes pour entrer avec vos cartes.

RESTRICTIONS

Les établissements de camping devront respecter des consignes strictes, notamment celles qui sont en vigueur dans la société en général. Les directives suivantes doivent être appliquées à la lettre :

- Seuls les résidents d'une même adresse peuvent séjourner ensemble que ce soit dans leur propre équipement ou une unité d'hébergement (prêt-à-camper ou chalet) en location.
- Toutes les infrastructures communes doivent demeurer fermées jusqu'à nouvel ordre à l'exception des blocs sanitaires qui doivent être réservés aux clients de type voyageur qui n'ont pas d'autre option à même leur équipement et des buanderies. Les mesures suivantes doivent être respectées :
 - Obligation de se laver les mains
 - Respecter une distance minimale de deux mètres entre les personnes
 - Les infrastructures aquatiques doivent demeurer fermées jusqu'à nouvel ordre.

- Seules les activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratique extérieurs sont permises pour le moment.
- Pour le moment, les rassemblements intérieurs sont interdits. Les rassemblements extérieurs doivent se limiter à un maximum de 10 personnes provenant d'un maximum de 3 ménages différents.
- L'autorisation d'ouverture des établissements de camping est assortie d'une directive aux campeurs de limiter leur déplacement au simple aller-retour entre leur domicile et le camping.

PAIEMENT DU SOLDE DE LA SAISON

Comme la date limite de paiement est le 30 avril en temps normal, la saison de camping aurait dû être payée. La majorité des saisonniers ont déjà fait leur paiement mais pour ceux dont ce n'est pas le cas, nous vous demandons de venir régler le solde à votre arrivée au camping.

Nous sommes conscients que la crise actuelle peut avoir engendré des difficultés pour certains d'entre-vous. Si tel est le cas, nous vous demandons de bien vouloir venir prendre arrangement avec nous pour régler le solde durant les prochaines semaines.

COMPENSATIONS

La crise a été hors de notre contrôle et nous avons déjà des pertes importantes, en plus de dépenses additionnelles pour se conformer aux mesures de sécurité liées à la pandémie. Nous allons vous proposer une compensation pour les 2 semaines perdues mais nous préférons vous communiquer les modalités séparément dans les prochains jours. L'important, pour le moment, est de terminer les préparatifs pour vous accueillir en grand nombre dès lundi.

MERCI SINCÈRE À TOUTE LA CLIENTÈLE POUR VOTRE SUPPORT ET VOTRE COLLABORATION DURANT CETTE CRISE!

Vous avez été d'une collaboration et d'un support exemplaires durant les dernières semaines. Nous savons encore plus maintenant que nous avons une clientèle exceptionnelle et nous tenons à vous remercier sincèrement.

CAP SUR L'ÉTÉ 2020 DÈS LUNDI LE 1^{er} JUIN !!!